Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260206-202602007-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 6 FEVRIER 2026

Convocation en date du 30 janvier 2026.

Le vendredi six février deux mil vingt-six, à dix-huit-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian PENNANECH, Maire.

Présents : Monsieur Christian PENNANECH, Madame Liesbeth VAN HORNE, Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Anne BOURBIGOT, Madame Annie RANNOU, Madame Agnès GAREL, Monsieur Guy LE LOUPP, Madame Véronique IRIS (est arrivée à 18 H 40 et a pris part au vote de l'ensemble des délibérations), Madame Hélène LE QUINQUIS, Madame Laurence BAUGE, Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Patrice GUILLOU, Madame Astrid GAUGAIN, Madame Elodie SURGET, Monsieur Jean-Claude JACQ.

Membres ayant donné procuration : Monsieur Stéphane LOZACHMEUR a donné procuration à Madame Anne BOURBIGOT, Monsieur Alain FOLGOAS a donné procuration à Madame Sandrine GUEIT, Monsieur Mathieu CHUTO a donné procuration à Madame Laurence BAUGE, Madame Sophie CADIOU a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe CORBEL, Madame Christelle ANDRE a donné procuration à Monsieur Stéphane MOREL, Monsieur Christophe LABORY a donné procuration à Madame Elodie SURGET, Monsieur André MORVAN a donné procuration à Madame Astrid GAUGAIN.

Membres absents : Monsieur Michel DONNARD, Monsieur Jean-François QUENET, Monsieur Loïc AUDO, Madame Morgane JAN.

Madame Hélène LE QUINQUIS a été nommée secrétaire de séance.

2026-02-007

Rapporteur : Madame Sandrine GUEIT, Adjointe chargée de la Jeunesse-Culture.

FINANCES

Participation exceptionnelle au séjour à Rosquerno – Ecole Notre Dame Stéredenn-Vor (élèves bénodétois)

L'école Notre Dame Stéredenn-Vor de Bénodet organise deux mini-séjours au centre de Rosquerno du 9 au 11 mars et 16 au 18 mars 2026 et sollicite la commune pour subventionner ce projet pédagogique.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-212900062-20260206-202602007-DE

27 élèves Bénodétois sont concernés.

Ce projet constituant un véritable temps d'apprentissage et de découverte, le conseil municipal est invité à allouer une participation, à titre exceptionnel, aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école résident à Bénodet.

Le reste à charge pour une famille est estimé, selon la directrice, a environ 100€ par enfant. La commune propose de participer à hauteur de 50€ par enfant.

Cette participation sera versée directement à chaque famille habitant Bénodet ou ayant une résidence en cours de construction sur la commune en 2026, sur présentation d'un justificatif de présence au mini-séjour.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin :

- d'approuver le versement, à titre exceptionnel, de 50 € par enfant habitant Bénodet ou ayant une résidence en cours de construction sur la commune en 2026, fréquentant l'école Notre Dame Stéredenn-Vor et ayant participé au mini-séjour,
- de prévoir la dépense au budget de la commune.

<u>Décision du Conseil Municipal :</u> adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Bénodet, le 9 février 2026
Christian PENNANECH
Maire,

MAIRIE DE BENODET
FINISTÈRE